

ABONNEMENT.

SAUMUR. En an. 50 fr. Six mois 16 Trois mois 9

Poste :

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste. chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 FÉVRIER

Chronique générale.

CONSEIL DES MINISTRES.

Les ministres ont tenu hier matin à l'Élysée leur réunion habituelle du mardi.

On s'est principalement occupé des événements de la journée de lundi. Le ministre de l'intérieur a rendu compte des mesures prises pour prévenir tout conflit.

C'est grâce à ces mesures, a dit le ministre, qu'il ne s'est produit aucun incident regrettable.

Le nombre des arrestations maintenues, tant dans la journée de samedi et de dimanche que dans celle d'avant-hier, s'élève à trente-cinq. Les individus arrêtés comparaitront dans les cinq jours de leur arrestation en police correctionnelle.

Le conseil a remis à jeudi prochain la résolution à prendre au sujet des élections partielles. Il est cependant probable que ces élections partielles n'auront pas lieu.

On croit, en effet, que la proposition Constans, contenant une disposition transitoire en vertu de laquelle il ne serait procédé à aucune élection partielle dans les six mois qui précéderont les élections générales, sera votée à temps par les deux Chambres.

À l'issue du conseil, M. Jules Ferry, président du conseil, et le général Lewal, ministre de la guerre, se sont rendus aux obsèques du général Carteret-Trécourt.

On assure que le gouvernement est décidé à demander la mise à l'ordre du jour de la proposition relative au scrutin de liste aussitôt après la discussion du projet relatif au relèvement des droits de douane.

LA MANIFESTATION D'AVANT-HIER.

Vers neuf heures, une bande composée

de deux à trois cents individus, précédée d'un drapeau rouge, s'est arrêtée devant la boutique de M. Colley, armurier, 162, rue Lafayette, et a brisé les carreaux; un certain nombre de ces individus, pénétrant à l'intérieur, se sont emparés de quelques armes.

Les agents accourus les ont dispersés sans opérer d'arrestations.

Dernière heure. — Une bande composée d'une centaine d'individus remontant le faubourg Saint-Martin, est arrivée, vers neuf heures, rue d'Allemagne, est entrée de force dans la boutique de boulangerie située au n° 2 et a demandé au maître de l'établissement de lui livrer ses pains, ce qu'a fait complaisamment le boulanger.

La bande s'est ensuite retirée sans autre incident et s'est dispersée peu après.

Rue des Buttes-Chaumont, Bourret et du faubourg du Temple, d'autres bandes se sont promenées en criant: A mort Ferry! Vive l'anarchie! A bas les sergots! Vive la Révolution!

Elles ont été dispersées sans incidents notables.

Le chiffre des arrestations opérées dans Paris s'est élevé à quarante-cinq environ; dix seulement ont été maintenues.

La plupart des individus arrêtés lundi sont des jeunes gens. Le Paris disait hier que la majorité serait sans doute mise en liberté le soir même.

Ces individus, en effet, sauf Murry qui conduisait, dit-on, la bande qui a cassé la glace de 5,000 fr. du Comptoir d'hologerie du boulevard Poissonnière, requisitionné du pain à la boulangerie de la rue d'Allemagne et enlevé six revolvers et six couteaux-poignards chez l'armurier de la rue Lafayette, n'ont été arrêtés que pour refus d'obéir aux ordres des agents de la préfecture qui leur enjoignaient de circuler.

On parle d'une question qui serait adressée ces jours-ci au gouvernement au sujet de l'état sanitaire des troupes au Tonkin.

Nous pensons que M. Ferry ne s'abriterait pas derrière la nécessité de garder le secret sur les opérations pour ne point répondre avec preuves à l'appui à cette question qui ne justifie que trop, hélas! les tristes renseignements qui arrivent à ce sujet du Tonkin. M. le docteur Bouloumié publie, dans l'Union médicale, des extraits de lettres qu'il vient de recevoir de Formose.

Ces lettres émanent d'un officier de marine qui y fait, avec autant de modération que de tristesse, une image lugubre de la situation de nos troupes:

« Kelung, 24 novembre.

« Dame, on y meurt dur aux embulances. En sept semaines, nous avons enterré 70 hommes et 50 des plus mal hypothéqués sont allés à Saigon par le transport la Nive.

« La fièvre typhoïde fait des ravages, mais le choléra en fait davantage. Pendant plus d'un mois nous avons manqué de médicaments les plus indispensables. On suppléait au sulfate de soude par de l'eau de mer, et au sulfate de quinine par de bonnes paroles.

« Kelung, 3 décembre.

« Et 1,800 hommes débarqués il y a deux mois, appuyés sur une flotte solide et bien commandée sont impuissants à sortir de cette situation! Cela peut paraître étrange. C'est qu'en outre des cent qui donnent à côté, quatre-vingt sont rentrés en France mourants, plus de deux cents autres qui n'y sont pas, faute de place, de personnel, de médicaments, traînent dans les cantonnements, et le reste ne vaut guère mieux. Deux mois! Il a fallu deux mois pour réduire à l'incapacité la plus absolue notre beau régiment si fier et si vaillant le jour du débarquement! Si, dans tes connaissances, il se trouvait quelques dames membres des sociétés de secours aux blessés, aux malades et même aux bien portants, dis-leur que 600 malades à Formose manquent de l'indispensable... Déjà, sur le rivage, près de l'ambulance, en deux mois, nous avons enterré 100 de nos camarades. On est tellement effrayé, qu'on n'ose pas planter des

croix sur ces tombes; le vent et la pluie nivelleront ces légers renflements de terre et tout sera dit.

Ces détails sont navrants, et le malheur, c'est qu'il est difficile de douter de leur rigoureuse exactitude.

Tout le monde, dit le Monde, remarque que les dépêches de M. le général Brière de l'Isle gardent le plus complet silence sur l'intervention de M. le général de Négrier. Où est le général de Négrier? Que fait-il? Il n'est plus question du vaillant officier. M. de Négrier commanderait une brigade d'infanterie à Carpentras, qu'on ne parlerait pas plus de lui. D'après une rumeur fort accréditée dans les couloirs de la Chambre, M. Jules Ferry bifferait systématiquement, dans les dépêches de M. Brière de l'Isle, tout ce qui concerne le général de Négrier dont le prestige gênerait le président du conseil.

Par le détail suivant on peut juger à quel prix nous reviennent les expéditions que M. Jules Ferry a trouvé moyen de multiplier un peu partout: La seule dépêche envoyée par M. Thomson sur l'affaire du Cambodge aura coûté au Trésor la bagatelle de 6,000 francs environ.

Le correspondant romain de l'Osservatore cattolico se croit en mesure de publier les informations suivantes sur la prochaine Encyclique dont nous avons déjà parlé:

« Il y a quelques mois, je vous annonçais que le Saint-Père avait le dessin de donner au monde une nouvelle Encyclique. Il semble aujourd'hui que nous soyons proches de sa publication.

« Ce nouvel acte du Pontife romain sera de la plus haute importance pour les catholiques militants du temps actuel. Le Pape vise à supprimer les causes qui sèment tant de divisions parmi les catholiques, spécialement en France et en Italie. Et comme les principes sociaux sophistiqués du catho-

67 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE VIII

EN PLAIN (suite).

Tous les assistants, hommes et femmes, vinrent curieusement s'asseoir auprès de lui. Le braconnier les regardait sans les voir; de singulières visions hantèrent son cerveau. Tout semblait tourner autour de lui. Une fièvre intense le saisit, et de longs frissons agitaient tout son corps.

Bonvous crut que Rouget avait froid: — Approchez-vous du feu, Rouget, dit-il, et venez vous réchauffer.

Le braconnier se leva machinalement et fit quelques pas vers le foyer. Mais tout à coup il chancela, leva les bras en l'air et tomba lourdement sur le sol.

Tous les assistants se précipitèrent vers lui.

Un instant, on le crut mort. Bonvous, hors de lui, fermait les poings avec colère:

— Malédiction! s'écria-t-il, je ne veux pas qu'on

puisse dire que Rouget est mort chez moi. Femme, va chercher la fiole d'eau-de-vie.

La femme Bonvous alla chercher cette fiole, et le fermier essaya d'en faire passer quelques gouttes entre les dents serrées de Rouget. Pendant ce temps, le fils aîné, qu'on appelait de son petit nom Auguste, frictionnait et réchauffait la poitrine et l'estomac du braconnier.

On mit une grosse bourrée dans la cheminée, et une vive chaleur gagna tout l'appartement.

À la fin, Bonvous, qui surveillait anxieusement le visage de Rouget, poussa un soupir de satisfaction: — Grâce à Dieu, dit-il, il vit!

Et, se relevant, il se fit aider par Auguste et porta le braconnier sur son lit. Quelques minutes après, Rouget dormait d'un sommeil agité: il voyait des gendarmes à sa poursuite et, sur le point d'être pris, poussait des cris de terreur. Plusieurs fois, les noms de ses victimes revinrent sur ses lèvres:

— Ravelle! Ravelle! criait-il: grâce, pas de procès-verbal. Laissez-moi fuir.

Pendant ce temps, le silence le plus complet régnait dans la ferme et aux alentours.

Bonvous revint lentement auprès des assistants: il paraissait avoir pris une grave résolution.

— Écoutez-moi tous, dit-il, et rappelez-vous mes paroles. Rouget est mon hôte, et je le soignerai d'autant mieux qu'il y a eu de la discorde entre

nous, autrefois. Si quelqu'un de vous trahit sa retraite et parle au dehors de ce qu'il a vu ce soir, je le chasserai de la maison, sans pitié. Vous m'avez bien compris?

Chacun fit un signe d'assentiment. On savait que Bonvous ne revenait jamais sur ce qu'il avait dit une fois.

— C'est bien, ajouta le fermier. Je compte sur votre discrétion pour que l'honneur de la famille Bonvous reste sans tache. Retirez-vous maintenant, et allez vous coucher, excepté toi, Auguste.

— Et moi? demanda la fermière.

— Va te coucher aussi; j'ai toujours entendu dire que les femmes, même les meilleures, ont la langue trop longue, et d'ailleurs, ce que nous allons faire, Auguste et moi, est un travail d'hommes et non de femmes. Bonsoir à tous, et laissez-nous seuls.

Quelques minutes après, la salle était vide: mais, pour plus de prudence, le fermier attendit silencieusement une demi-heure au coin du feu. Après quoi, il sortit et ne rentra qu'après un assez long temps.

Auguste, ne sachant ce que son père voulait de lui, s'endormait sur sa chaise.

C'était un bon garçon, d'une vingtaine d'années, honnête et droit comme son père.

Enfin, Bonvous reparut et s'approcha d'abord du lit de Rouget. La respiration du braconnier était

sifflante: la sueur inondait ses tempes. Bonvous réfléchit une minute, et hecha la tête:

— Il est bien malade! murmura-t-il.

Puis, s'adressant à son fils: — Auguste, dit-il, j'ai confiance en toi comme en moi-même. Tu vas aller chercher Licois, le bossu, qui connaît les maladies, et tu lui diras de venir à l'instant aux Mareannes.

— Je pars, répondit laconiquement le jeune homme.

CHAPITRE IX

LA CACHETTE MYSTÉRIEUSE.

Resté seul au logis, Bonvous ranima le feu, et fit chauffer de l'eau pour une infusion de tilleul, remède universel dans nos campagnes.

De temps à autre, il prêtait l'oreille aux gémissements de Rouget, et les pleures, les cris inarticulés, les soubresauts du malade lui inspiraient une profonde pitié.

— Cet homme a été bien coupable, se disait-il, mais il est durement puni.

Vers minuit, on frappa à la porte.

— Entrez! fit le fermier en se levant.

Aussitôt parut la plus singulière tête d'homme qu'on puisse imaginer. Le père Licois était bossu, petit, extrêmement maigre, et marchait les genoux en dedans; il portait environ cinquante ans; ses cheveux se faisaient rares; seule, une petite mèche

cisme libéral sont la cause principale de ces divisions, l'Encyclique établira quels sont les principes fondamentaux que doivent embrasser et défendre les catholiques, les principes sur lesquels se fonde l'Eglise et la société civile, les limites dans lesquelles peuvent être acceptées les idées modernes, les rapports qui concernent l'Eglise et l'Etat, et l'opposition absolue, l'abîme qui sépare l'esprit catholique et l'esprit de la Révolution.

» L'Encyclique aura ainsi deux parties coordonnées entre elles et destinées toutes deux à éclairer les esprits des catholiques, en dissipant les épais nuages amoncelés sur les doctrines par le philosophisme et le libéralisme. Il n'est pas besoin de dire que les bases de l'Encyclique sont les doctrines du *Syllabus*, et que tout prétexte sera enlevé au catholicisme libéral réfugié à l'abri de la formule : le *thèse* et l'*hypothèse*. Cette formule qui pouvait avoir un sens juste à la condition d'être expliquée selon les justes principes du catholicisme pur, mais dont il a été fait abus, dans un mauvais sens, à Malines et ailleurs, sera déterminée avec autorité, en conformité avec les doctrines du *Syllabus*.

Le correspondant conclut que, « dans le camp politico-religieux, cette Encyclique aura la même importance qu'a eue l'Encyclique *Æterni Patris* dans le cas philosophique »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 février.
La physionomie de notre place s'est bien modifiée depuis hier, et à l'hésitation de la veille succèdent des achats nombreux qui s'étendent à toute la cote.

Les rentes françaises ont eu leur bonne part des honneurs de la séance, et se sont avancées : le 3 0/0 à 80.90, l'amortissable est à 82.77, le 4 1/2 à 109.42.

La Banque de Paris progresse à 775.
Les actions du Crédit Foncier se négocient en hausse à 1,326.25. Il existe un courant très-suivi d'achats sur les obligations Foncières et Communales.

Sur la Banque d'Escompte, les demandes ont été plus animées ; la reprise de l'Italien profite à cette valeur qui monte à 361.25.
On échange les actions de la Société Générale à 485 fr.

Le Rio-Tinto s'inscrit en progrès à 321 fr., en attendant de plus hauts cours.
Le Suez continue sa marche en avant à 1,912.50.
Les Chemins Méridionaux conservent des tendances excellentes.

Le marché de l'Italien, si tourmenté dans les Bourses précédentes, a eu aujourd'hui une attitude des plus satisfaisantes, il s'est élevé à 97.70. Les bruits de mobilisation sont démentis par le gouvernement italien qui, dit-on, n'envoierait pas de troupes en Egypte.

L'Egyptienne Unifiée s'est améliorée à 343.75.
Le marché des Chemins français est très-ferme : le Midi reste à 1,470, l'Orléans monte à 1,365.

REPAS INSTANTANÉS SANS CUISINE NI FOURNEAU. — L'ÉPICERIE CENTRALE vient de mettre en vente des conserves de *Bœuf mode*, — *Saucisses aux choux*, — *Perdreux aux choux*, — *Tête de Veau tortue*. — A chaque boîte est adapté une lampe suffisamment garnie d'esprit de vin pour pouvoir réchauffer son contenu.

se dressait sur le sommet du front et s'agitait chaque fois que le bossu parlait.

Mais ce qui attirait surtout l'attention, c'était l'extrême mobilité de la tête, du regard et de la parole : sans cesse, le bonhomme allait de droite à gauche, frappait sur les bras des gens pour les forcer à l'écouter, et remuait les mains ; les jambes, la tête ou la langue pour qu'en ne l'oubliait pas. De l'esprit, il n'en avait point, faisant mentir le vieux adage réservé aux bossus. On l'appelait dans le pays le père Radote.

— Eh bien ! quoi donc ? s'écria maître Licois en entrant précipitamment dans la salle : c'est bien de l'honneur que vous me faites, monsieur Bonvoux, en m'appelant pour soigner vos malades. Qu'est-ce qu'il y a ? que vous faut-il ?

— C'est un voyageur, père Licois, qui est venu nous demander l'hospitalité pour cette nuit, et qui a la fièvre. Et comme je sais que vous reboutez très-bien les bras cassés, j'ai pensé que vous pourriez peut-être aussi guérir ce pauvre diable.

— Ah ! dit le bossu avec une petite moue ; ce n'est pas un de chez vous ?

— Non.

— Vous êtes un homme généreux, monsieur Bonvoux, et compatissant. Chacun sait cela. Oh est-il, ce malade ? Je l'entends ronfler, ce me semble. Oh ! eh ! il gémit fort. Approchons-nous.

Et tout à coup, changeant de ton, mais ne ces-

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 6 février.

COMPTE RENDU NON OFFICIEL.

(Suite et fin.)

DROITS D'ENTRÉE SUR SAVONS DE PARFUMERIE.

Dans une de nos séances précédentes, le Conseil municipal a émis le projet de supprimer le droit d'entrée sur les savons de parfumerie, se basant sur ce que le produit de cet article était de minime importance, et la perception aurait donné lieu à de nombreuses réclamations.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Directeur des Contributions indirectes d'Angers qui est défavorable à la réduction demandée pour cet article de luxe. Il conteste la difficulté de perception de cet impôt, difficulté qui est inconnue à Angers.

M. Piéron demande comment il se fait que cette perception, difficile à Saumur, soit si facile à Angers.

M. le Maire entre dans des explications qui ont failli tourner contre le personnel de l'octroi ; il eût presque accusé les agents de maladresse dans le service. Pour constater un kilo de savon dans une caisse de mercerie de 50 kil., par exemple, l'agent de service ouvre la caisse, étale la marchandise sur le sol, et, le contrôle fait, fourre le tout un peu pêle-mêle dans la caisse, sans grandes précautions.

M. M. Vinsonneau et Guédon opinent de la tête. Evidemment M. le Maire a été bien renseigné par ses deux honorables collègues.

Mais enfin comment s'y prend-on à Angers ? Sans doute les ressources sont plus faciles ; la gare est peut-être mieux aménagée pour ces déballages précipités, ou les hommes ne seraient-ils pas plus habiles ?

Un membre demande qu'on vérifie à domicile.

— Impossible, réplique M. le Maire.

M. Boisson approuve le Directeur des Contributions indirectes qui maintient un droit sur les articles de luxe.

M. Peton. — Il s'agit de faire disparaître un impôt vexatoire.

Le Conseil, en chœur. — Ils sont tous vexatoires, les impôts !

M. Piéron. — Puisque M. le Directeur des Contributions indirectes trouve la vérification si facile, qu'il nous donne sa recette.

Le Conseil se range à cette opinion et la demande de renseignements sera faite sans retard.

— Quoi qu'il en soit, dit M. Guédon, qui ne doit pas vendre rien du savon de Marseille, le vote de suppression est acquis ; le Conseil ne peut revenir sur sa décision.

OCTROI DE SAUMUR.

Exercice 1884.

M. Combiert vient de donner du savon... non parfumé au personnel de l'octroi ; main-

tenant il va lui laver la tête et le rendre blanc comme neige. La lecture du rapport du préposé en chef pour l'exercice 1884 en est l'occasion.

Il résulte en effet de ce travail que les recettes de 1884 ont produit... 333.880 fr.
Celles de 1883 n'avaient atteint que..... 302.045

Soit un boni de..... 31.835 fr.

— Mais c'est dû sans doute à l'entrée des matériaux du collège, s'écrie M. Terrien.

— Pas du tout, réplique vivement M. le Maire. Ecoutez la suite du rapport.

D'après le préposé en chef, cette année le vin a repris une place plus générale dans tous les ménages.

En prévision d'un hiver qui s'annonçait comme devant être rigoureux, les magasins de bois se sont remplis, l'usine à gaz a fait un stock considérable de bouille. Les fourrages sont aussi plus abondants. Enfin tout progresse, ce qui prouve que le commerce ne périclite pas dans notre ville, que le bien-être augmente.

Voilà une déduction que la population n'acceptera pas, avec les faillites nombreuses qui ont éclaté depuis peu et celles qui, dit-on, menacent encore, comme conséquence de la crise commerciale, industrielle et agricole que subit la France entière.

L'entrée des matériaux a donné un excédent de 40,000 fr. environ, pas davantage. Le contentieux a produit 64 procès, en 1883 il y en avait eu 72.

Grâce au zèle, à l'activité du personnel, 200 contraventions ont été constatées.

La situation est donc exceptionnellement bonne, Messieurs, et nous voterons des remerciements et des félicitations au personnel de l'octroi et à son digne préposé.

Le Conseil vote avec empressement cette motion du Maire.

M. Terrien demande quel a été le rendement du mois de janvier 1885.

Le Maire (avec un chat dans la gorge). — Le travail n'est pas fait, mais il y a un chiffre inférieur à celui de 1884. Cela tient aux neiges, au verglas qui ont suspendu la circulation, aux approvisionnements exceptionnels de fin 1884. Quoi qu'il en soit, foi d'administrateur, j'affirme que le rendement de 1885 sera de 20,000 fr. au-dessus des prévisions.

Nous avons cru que, dans son transport, M. Combiert eût garanti de combler l'écart, s'il s'en produisait ; mais il n'a pas été jusque-là.

CRÉDITS DIVERS.

370 fr. 50 pour les jardiniers auxiliaires du Jardin des Plantes.

783 fr. 64, montant de l'excédent des frais de casernement. Ce chiffre est assez variable ; dans l'exercice précédent il n'avait pas atteint l'allocation votée.

4,436 fr. pour payer les créations nouvelles au collège de garçons.

770 fr. 65 pour vidanges des établissements communaux. — Messieurs, dit le Maire, entrons dans cette matière : il faut songer à prendre un arrêté pour obliger tous les propriétaires à avoir des fosses étanches.

cave et revint avec une vieille bouteille.

Pendant ce temps, le bossu continuait son ordonnance :

— Quand vous lui aurez fait prendre le tilleul et l'eau-de-vie, vous le laisserez transpirer abondamment, et demain matin, vous lui donnerez des œufs aux soliveaux.

— Aux soliveaux !

— Oui, aux soliveaux, c'est-à-dire à la mouillette ou bien encore à la coque.

Maître Bonvoux toussa pour ne pas rire de la singulière prétention du père Radote, mais le bossu se leva tout à coup :

— Allons ! dit-il, ce ne sera rien. Demain je reviendrai, et nous donnerons à cet homme la clef des champs ! Voyons votre eau-de-vie.

Auguste avait préparé un verre. Le bossu l'emplit plus d'à-moitié, et l'avala d'un trait.

— Oh ! dit-il en tapant familièrement sur le ventre du fermier, fameuse eau-de-vie, monsieur Bonvoux, fameuse eau-de-vie. Il faudrait que cet animal eût une rude fièvre, ajouta-t-il en désignant Rouget, pour résister à pareil remède. Allons, adieu, voisin, à demain. Ne vous inquiétez pas. C'est mon affaire... Fameuse eau-de-vie, tout de même, fameuse eau-de-vie !

Et, de son pas titubant, le petit bossu se dirigea vers la porte, l'ouvrit et disparut dans la nuit.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

— Grosse question, s'écrient plusieurs conseillers, elle a besoin d'être approfondie !

Le Maire recule en présence de cette manifestation ; il est em...barrasé, constate seulement qu'il n'y a pas de traité avec l'entrepreneur de vidanges et qu'il faut accepter son tarif.

Une voix demande d'où en sont les avances de la compagnie Besnier.

Cette compagnie est en reconstitution, et ne perd pas de vue la place de Saumur. Si même elle trouvait des actionnaires dans notre ville, elle accepterait.

Reprenons la liste des crédits demandés.

4,923 fr. 50, chapitre des fêtes publiques : ce chiffre comprend un reliquat de la cavalcade de 1883.

4,500 fr., frais d'actes.

4,074 fr., pour éclairage du Théâtre.

4,710 fr., dépenses occasionnées pour mesures de salubrité prises pour prévenir l'invasion du choléra.

Tous ces crédits seront pris sur le boni de l'octroi constaté plus haut.

Ces crédits s'élèvent à 43,505 fr. sur 31,835 ; reste 18,330. Voilà un chiffre très-respectable. Quel sera ou quel en a été l'emploi ? si toutefois cette demande n'est pas trop indiscrette.

LIQUIDATION DE PENSIONS.

La pension de retraite de M. Pineau-Prier se trouve liquidée à 1,348 fr. sur une base de 23 années, bien que l'honorable Receveur ait plus de 25 ans de services, mais la caisse des retraites n'a que 23 ans d'existence et les retenues ne remontent pas au-delà.

M. le Maire expose que M. Pineau, en entrant au service, a versé à son prédécesseur une somme de 5,000 fr., laquelle avait été également remise par ce dernier à un receveur antérieur, et ainsi de suite, pour combler un vide fait à une époque indéterminée dans la caisse municipale. M. Pineau ne demande pas à être remboursé de ce capital, mais seulement à en toucher l'intérêt, soit 250 fr.

M. Renou trouve que M. Pineau compte trop sur la générosité du Conseil ; sa situation, étant en exercice, a été assez brillante, elle l'est encore, et il ne verra que pour ce qui lui est dû, soit 1,348 fr.

Ce langage entraîne le Conseil.

La pension de M. Sechet, ex-receveur d'octroi, est liquidée à 278 fr.

M. Joly recevait une pension de 240 fr. ; celle de sa veuve sera de 83 fr.

M^{me} Jagot, ancienne concierge du cimetière, recevra 172 fr.

CHEMIN DE SAUMUR A FONTEVRAULT.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver l'état des actes d'acquisition de terrains pour le chemin de Saumur à Fontevault.

Le total s'élève à 7,692 fr.

DEMANDE DE M^{me} BOISLÈVE.

M^{me} Boislève, jeune institutrice bien méritante et dévouée, s'est trouvée l'année dernière très-fatiguée, et l'Académie lui a envoyé une suppléante qu'elle a payé sur ses appointements.

Cette année, sa santé n'est pas meilleure, elle a encore besoin d'une suppléante et demande au Conseil de se charger du traitement de celle-ci, tant qu'elle en aura besoin.

En galant, le Conseil prend soudain à sa charge le traitement de cette suppléante pour l'année scolaire entière. C'est plus que ne demandait M^{me} Boislève.

COURS DE DESSIN.

Le Maire est satisfait du cours de dessin d'imitation qui se fait les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine ; il est suivi par bon nombre d'amateurs. Cependant, il ne répond pas aux besoins des ouvriers qui demandent un cours de dessin linéaire qui aurait lieu les autres jours de la semaine.

Un professeur du collège en serait chargé. M. Terrien demande que ce cours soit confié à un ouvrier habile pouvant professer au point de vue pratique du métier et dans le langage de la profession.

M. Renou. — Ce cours ne peut être spécial pour chaque métier. Le Maire le confie à un homme sorti de l'Ecole des arts et métiers ; quoi de mieux ?

M. Terrien propose l'architecte de la ville. M. Piéron rejette celui-ci et revient au professeur du collège.

M. Renou soutient la même opinion.

L'architecte de la ville n'inspire pas confiance pour semblables cours.

M. Terrien maintient sa proposition. M. Chollet approuve M. Terrien. Ce ne sont pas des principes généraux qui sont utiles à un pareil cours, mais des notions applicables aux divers métiers et principalement aux travaux de la bâtisse.

M. Renou veut un cours de dessin général.

Le Maire propose au Conseil de faire l'essai du professeur du collège. Cette proposition est adoptée.

M. le Maire invite le public à se retirer, le Conseil ayant à délibérer sur une réhabilitation. Il se ravise aussitôt, et demande au Conseil s'il veut prononcer le huis-clos. Le Conseil, naturellement, dit : Amen.

Le Journal officiel du 9 février a publié des renseignements sur les semailles d'automne, d'après les rapports des préfets.

En Maine-et-Loire, le préfet constate que le froment et l'avoine ont été semés dans des conditions médiocres.

Dans l'Indre-et-Loire, la sécheresse persistante a été aussi défavorable.

Dans la Sarthe, selon M. Allain-Targé, les semailles se sont faites dans de très-bonnes conditions, et les récoltes présentent une belle apparence.

Les préfets de l'Orne et de la Mayenne se montrent également satisfaisants.

Mais les appréciations des autres préfets sont généralement favorables aux prévisions d'une année ordinaire.

Jusqu'ici les préfets pouvaient seuls, aux termes de l'arrêté du Directoire du 15 pluviôse, an V, ordonner ou autoriser les battues pour la destruction des animaux nuisibles; des dispositions plus explicites que celles inscrites dans la loi de 1790, il parait que plusieurs maires en ont induit qu'elles leur confèrent le droit d'ordonner des battues.

Le ministre de l'intérieur, consulté sur ce point, a partagé cet avis et en a informé les préfets par une circulaire, de laquelle il résulte que le maire a le droit d'ordonner des battues, mais seulement sur le territoire de sa commune et d'accord avec les propriétaires détenteurs de droits de chasse.

La loi ajoute qu'il exercera ce droit sous le contrôle du Conseil municipal et la surveillance de l'autorité supérieure, et le ministre n'indique pas comment s'exerceront ce contrôle et cette surveillance.

En ce qui concerne la surveillance supérieure, rien n'est plus simple, puisque le maire doit adresser immédiatement au préfet ou au sous-préfet copie de tous les arrêtés qu'il prend. Pour le Conseil municipal, c'est autre chose. Devra-t-il être convoqué et consulté préalablement, ou aura-t-il seulement la faculté d'apprécier ou de critiquer après coup l'usage que le maire aura fait de son droit?

Quoi qu'il en soit, il eut été utile que le

ministre indiquât comment cette disposition lui semblait devoir être interprétée.

Le conseil départemental vient de désigner les membres de la commission d'examen aux brevets de capacité de 1^{er} et de 2^e ordre.

Parmi les noms se trouve celui de M. Audra, pasteur protestant. L'Union de l'Ouest dit à ce sujet :

« Nous voudrions que l'on fit connaître au public les titres de M. Audra, « pasteur protestant », à figurer dans cette commission pédagogique. Il n'a pu être choisi ni comme membre de l'enseignement officiel, ni comme mandataire électif. Si c'est comme « pasteur protestant », nous sommes obligés de protester aussi, non pas contre la présence de M. Audra, mais contre l'absence d'un commissaire catholique; car les milliers de catholiques de l'Anjou ont bien autant de droit que les deux cents protestants de la ville d'Angers à être représentés dans cette commission, qui ouvre ou ferme, à son gré, la carrière de l'enseignement public ou privé. On ne peut pas nous répondre en prétextant du système de laïcisation: M. Audra n'est pas un laïque; c'est un clercal protestant. Pourquoi est-il membre de la commission? »

Par jugement en date du 4 décembre 1884, le Tribunal de première instance de Saumur a ordonné une enquête à l'effet de constater l'absence du sieur Scheil, ancien employé à l'École de cavalerie de Saumur, disparu en l'année 1838, étant alors âgé de 53 ans.

Nous lisons dans le Patriote :

« Samedi, pendant le deuxième acte du *Caid*, M^{lle} Dorian, première chanteuse, a été prise d'un étourdissement subit, et est tombée dans les bras de M. Noël Cadeau, qui lui donnait la réplique. Emportée de la scène, elle a reçu les soins de M. le docteur Guignard et a pu, au bout de dix minutes, reprendre son rôle. »

La charmante artiste était également indisposée, lundi soir, à la représentation du *Barbier de Séville* à Saumur. Au commencement de la soirée elle s'est évanouie et on a cru un instant que la représentation ne pourrait avoir lieu. Des soins pressés ont été donnés de suite à M^{lle} Dorian, et l'inimitable Rosine a joué et chanté de façon à provoquer les plus chaleureux applaudissements.

ANGERS.

Samedi prochain, au Grand Théâtre d'Angers, M. C. Saint-Saëns viendra diriger la première représentation de son opéra, la *Princesse Jaune*. L'auteur des paroles, M. Gallet, l'éditeur de la partition, M. Durand, et M. Armand Gouziou, inspecteur des beaux-arts, assisteront à cette soirée, qui sera une vraie solennité musicale. Sur la scène, on se met aussi en frais: la *Princesse Jaune* inaugurerait un décor nouveau à transformations, peint par M. Allain.

Le lendemain dimanche, M. Saint-Saëns se fera entendre, au Concert populaire, avec M. Thomson, l'éminent violoniste.

LE THÉÂTRE A NANTES ET A ANGERS.

Nous trouvons les lignes suivantes dans la Chronique musicale de l'Espérance du Peuple, de Nantes :

« ... Comparons un instant la situation du théâtre d'Angers au nôtre, et faisons le bilan des deux entreprises. »

« A Angers, où la subvention est maigre, au point que Sarah Bernhardt en serait jalouse, on a déjà monté trois opéras nouveaux pour les Angevins: *Lakmé*, de Delibes; les *Noces de Figaro*, de Mozart, et la *Princesse Jaune*, de Saint-Saëns, plus une opérette nouvelle: *Gillette de Narbonne*. »

« A Nantes, où la subvention, sans être excessive, est au moins deux fois plus forte qu'à Angers, on nous a présenté, depuis le commencement de la campagne, une bluette en un acte, *A qui la Pomme?* »

« Comparez et jugez, comme disent les fabricants de chocolat à la 4^e page des journaux, et avouez que cela vous donne envie de devenir Angevin, car la comparaison est vraiment trop humiliante pour nous. Et encore faut-il ajouter que le scrutin au suffrage universel n'a pas refusé cette année un seul artiste. »

« Zuze un peu, mon bon, suivant la formule des Marseillais, s'il en avait fait remplacer quelques-uns... »

TIRAGE AU SORT.

Deux jeunes gens, entre lesquels il n'existe aucune parenté, tiraient au sort, à Montrevaux, le 27 janvier dernier. Tous deux portent le même nom et le même prénom (Jean Delaunay). L'un a amené le numéro 50, l'autre le numéro 51.

(Journal de Maine-et-Loire.)

On lit dans le Progrès militaire :

« Les journaux de Tours se sont beaucoup occupés ces jours-ci d'un malheureux incident survenu à la caserne de cavalerie. Un chasseur du 2^e régiment, « passé à la couverture » par ses camarades, avait dû entrer à l'hôpital et un congé de convalescence paraît nécessaire pour le remettre de cette dure épreuve. »

« La brimade dont le malheureux soldat a été victime est un reste des sottes traditions d'autrefois; comme toutes les brimades, elle a trouvé des défenseurs « de principe »; on sait combien il est difficile d'extirper de nos écoles l'usage des vexations plus ou moins cruelles ou stupides infligées aux nouveaux par ceux qui se disent « les anciens ». »

« La discipline réglementaire, plus rigide, a fait disparaître un peu partout ces habitudes d'un autre âge; le fait de Tours peut donc être considéré comme absolument isolé, et, du reste, l'autorité militaire locale a pris des mesures sévères pour qu'il ne se renouvelât point. »

BLOIS.

La cour d'assises de Loir-et-Cher a jugé samedi une femme Pommier, appelée vulgairement la sorcière de Villejoint, qui avait escroqué une somme de 8,000 francs à une paysanne du hameau de Villejoint, commune de Blois, en lui persuadant de faire une conjuration qui devait lui procurer un milliard. Afin d'arriver à ce résultat, elle lui avait remis une poudre soi-disant magique, qui n'eut d'autre effet que de déterminer une explosion formidable où sa victime fut grièvement brûlée et faillit trouver la mort. La femme Pommier a été condamnée à vingt ans de travaux forcés.

Un homme d'équipe de la gare de Dompierre (Ille-et-Vilaine), le sieur Renault, fut mordu par un chien enragé.

La Compagnie de l'Ouest, prévenue, fit aussitôt envoyer Renault à Paris, où un médecin de la Compagnie le conduisit chez M. Pasteur.

Ce savant procéda à un examen méticuleux des blessures, puis prescrivit à Renault de courir jusqu'à ce qu'il eût amené une abondante transpiration. Alors seulement il se mit en devoir de cautériser les plaies à l'aide d'un liquide corrosif qui, brûlant la peau, mit la chair complètement à nu. L'opération ne dura pas moins de deux longues heures.

Quand elle fut terminée, M. Pasteur dit au malade de n'avoir aucune crainte au sujet de ses blessures, et lui indiqua un petit traitement à suivre.

Renault est revenu à Dompierre tout à fait rassuré et va reprendre son service au premier jour.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 9 février

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 14 50 à 16	10 50 à 11	»
Saumur, 14 75 15	9	»
Baugé, 14 50 15 50	9	»
Segré, 15	9	»
Beaupreau, 14 50 15	9 25	»
Montfaucon, 14	14 50	8
Montrevaux, 14 50 15	8	»
Chemillé, 14	14 50	8 25 8 75
Champtoceaux, 15	»	8 50
Cholet, »	»	»
Vihiers, 13 50 14	8	8 50
Brissac, 14 75	»	7 50 8
Chalennes, 14 50	»	8
Doué, 14 50 15	8 50	»

A Nantes, blés américains, de 20 50 à 20 21 les 100 kilos.
Les bons blés français valent de 15 50 à 16 25 les 80 kilos.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeu 12 février.

LAKMÉ, opéra en 3 actes, musique de Léo Delibes.

Samedi 14 février.

LA PRINCESSE JAUNE, opéra, musique de Camille Saint-Saëns.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ONCLE HÉGÉSIPPE

Une pensée dominante m'absorbait. Comment me serait-il possible d'atteindre dans l'échelle sociale une position qui ne fût pas trop au-dessous des vœux de Victoire? J'avais une âpreté de convoitises dont j'aurais rougi s'il s'était agi de moi seul. Mais comment lui préparer cette existence fleurie dans laquelle j'aimais à me la représenter heureuse et souriante?

Je déployai une activité extrême et fis preuve d'esprit d'initiative; mes connaissances étaient variées, je les augmentai. Plusieurs fois je crus être sur la voie du succès, toujours quelque obstacle inattendu trompa mes espérances. Je ne jugeai pas à propos de faire part à Victoire de mes tentatives avortées, je pressentais que mes échecs seraient mal interprétés.

Je me crus cependant sur le point d'atteindre le but. Après le retour des Bourbons, les Anglais avaient inondé le pays de leurs produits dont nous étions privés depuis le blocus continental. Il en était quelques-uns qui nous manquaient encore complètement, sans doute parce qu'ils n'étaient pas d'un usage aussi vulgaire, d'un placement aussi facile. Un jour, un négociant qui avait été

ruiné par les derniers événements politiques dit devant moi :

« Il y aurait une affaire magnifique à entreprendre, ce serait d'aller chercher en Angleterre quelques matières qui manquent à nos manufactures et leur seraient indispensables. Le succès est infaillible, mais il faudrait de l'argent. »

Il énuméra ces produits, mais je ne saurais m'en rappeler la liste aujourd'hui. Quand il fut parti, je réfléchis. Il était habile, entreprenant et honnête, j'avais quelques capitaux que je lui proposai d'utiliser ensemble; l'association fut immédiatement conclue.

« Et vous ne tardâtes sans doute pas, mon oncle, à découvrir que ces calculs reposaient sur le sable. »

— Non, ils étaient justes. Nous nous rendîmes en Angleterre, nous achetâmes aux conditions les plus avantageuses les produits que nous cherchions; ils étaient alors peu abondants, nous fîmes le vide dans les fabriques, et nous revînâmes assurés de résultats splendides; nous étions certains de ne pas rencontrer de concurrence pendant longtemps. Avec les appréciations les plus modestes et en faisant une large part aux mécomptes possibles, nous avions devant nous de brillantes perspectives de fortune. Je songeais à Victoire, et je savais d'avance mon bonheur, lorsqu'une nouvelle fondroyante nous accueillit au retour et renversa tous nos plans.

L'Empereur venait de rentrer victorieusement à Paris, nos marchandises furent confisquées: un fonctionnaire trop zélé nous arrêta, et nous eûmes beaucoup de peine à recouvrer notre liberté. Cette fois la déception était plus cruelle que les précédentes, j'étais complètement ruiné.

Victoire fut peu compatissante pour mon malheur; j'étais doublement coupable de n'avoir pas réussi et de ne pas avoir invoqué ses lumières. Le besoin de domination, qui était le trait saillant de son caractère, croissait avec l'âge; sa physiologie elle-même en prenait chaque jour plus visiblement l'empreinte. La grâce tendait à disparaître, le roideur s'accusait davantage, le profil devenait anguleux; le regard se prêtait mieux aux impressions hautaines qu'aux sentiments affectueux; la voix avait perdu les inflexions douces et tendres.

« Votre affection s'évanouit, mon oncle. »

— Non, Frédéric, quand on a concentré sur quelqu'un toutes ses facultés aimantes, on ne renonce pas facilement à lui. Je savais que, si j'arrachais Victoire de mon cœur, personne ne l'y remplacerait; je me cramponnais en quelque sorte à mes projets avec une énergie désespérée. Je lui trouvais une foule d'excuses; était-il étonnant qu'elle se fût ressentie des tristesses de l'isolement? Je lui avais promis d'exaucer tous ses vœux, avais-je tenu parole?

Sais-tu ce qui fortifia surtout l'entêtement de

mon affection? Ce fut le mal que j'entendis dire de celle qui en était l'objet. On ne se gênait pas pour la censurer: « Elle est, disait l'un, comme certains vins qui tournent vite au vinaigre. — Elle est, disait un autre, âpre et froide comme le vent de novembre; cependant son printemps dure encore; que sera-ce quand viendra l'hiver, quand ses cheveux blanchiront! — Elle est heureuse, disait un troisième, d'avoir rencontré un fiancé dont le cœur est un trésor d'indulgence, mais elle fera si bien qu'elle laissera son aveuglement; qu'elle prenne garde de coiffer sainte Catherine. »

On l'accusait, j'éprouvais le besoin de la défendre; on la baïssa, je me serais cru un lâche en suivant le torrent déchaîné contre elle, et pour ne pas encourir à mes propres yeux le reproche d'une défection honteuse, j'écartais de mon esprit toute réflexion qui aurait pu porter atteinte à l'aurole dont je me plaisais à la parer.

(A suivre.)

L. COLLAS.

Devant l'obélisque:
Champoiseau donne des explications sur ce monolithe à un sien cousin de Castelnaudary.
— Ce qu'il y a de remarquable, lui dit-il, c'est que du haut jusqu'au bas, c'est un seul et unique morceau.
— Et qu'est-ce qu'il y a d'écrit là-dessus?
— Ce doit être le nom du ministre qui posa la première pierre.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BROISIER, EMILE.

Par jugement en date du 9 février 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a déclarées closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Broisier, Emile, menuisier-revendeur, demeurant à Saumur.

Pour extrait :
(129) Le Greffier, GAUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HERBELIN.

Par jugement en date du 9 février 1885, le Tribunal de commerce de Saumur a déclarées closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite du sieur Herbelin, tonnelier à Vihiers.

Pour extrait :
(130) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Qui aura lieu le Dimanche 1^{er} Mars 1885, à midi,
En l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire,

Une Maison

Située à Saumur, rue Verte, n^o 2, Avec cour, remise et vastes servitudes ET

UN JARDIN

Clos de murs,
Situé à Saumur, rue St-Lazare, en face la gare de la Vendée,

Et contenant environ cinq ares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. Charles FOURNÉ, propriétaire à Bagneux. (91)

A LOUER

Une PETITE CAMPAGNE, sur les bords de l'Authion, aux Rives, commune de Saint-Martin-de-la-Place, avec JARDIN planté d'arbres fruitiers. Pêche agréable.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (131)

A VENDRE

Un JARDIN avec PAVILLON, puits et pompe, situé au Bois-Brard, commune de Saint-Florent.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

PAR SUITE DE DÉCÈS,

Le vendredi 13 février 1885, à 1 heure après midi.

A Saumur, place Saint-Michel, n^o 12, au domicile de M^{me} veuve Vanard,

DES MEUBLES ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la succession bénéficiaire de ladite dame.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, bouteilles vides, cuisinière avec tuyaux ;

Tables, huche, buffet étagère avec vaisselier, armoire en noyer, chaises et buffet en noyer ;

Bois de lits, couettes, traversins, oreillers, draps, couvre-pieds, rideaux, serviettes, torchons, garde-robe pour homme et femme, montre en argent et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (133)

MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

8 PIÈCES avec les servitudes, service d'eau, etc., rue Saint-Jean, 29, à Saumur.

S'adresser à M. ENAULT, bijoutier, même rue. (64)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

A LOUER

Petit Château

MEUBLÉ OU NON.

S'adresser à M. BUREAU, 64, rue de Bordeaux. (10)

A VENDRE

Un beau CHEVAL de selle, pur sang, 11 ans, robe bai brun, très-doux.

S'adresser à M. Léon TOURET, successeur de M. Prieur, 3, rue d'Orléans.

A VENDRE BOUTEILLES CHAMPENOISES

Double renforcées, 80 centilitres

S'adresser à M. Charles JADEAU, chef de caves, à Saint-Hilaire-Saint-Florent. (126)

A VENDRE Pommes de terre

Hollandaises, Chardon jaunes et Madeleine 1^{re} qualité.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER ATELIER DE MENUISERIE

Dans les environs de Saumur

Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

Construction d'appareils de Chauffage EN TOUS GENRES OURTOULE-MARTRES FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

Pêche de l'Étang de Marson

Vente de POISSON sur l'Étang et près du Château, le mardi 10 février et jours suivants, jusqu'à la fin de la pêche. (119)

EUGÉNIE PONTNEUF, âgée de 21 ans, demande une place comme **nourrice.**

S'adresser à Panvigne, commune de Villeberrier. (79)

ON DEMANDE un apprenti et un **garçon de course.**

S'adresser au bureau du journal.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine :
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions viscérales.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence
GÉLÉSTINS. — Affections des reins de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.
Administration de la C^{ie} concessionnaire :
PARIS, 8, Boulevard Montmartre
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

Credit à tout le Monde
PAR
L'ÉPARGNE POPULAIRE
Maison de Vente à Crédit par Abonnement
ADMINISTRATION ET MAGASINS
3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,
ANGERS
SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS
SAUMUR

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
Fr.
par mois
par mois
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

En vente chez tous les libraires :
LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE
ET
DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE
DE LA VILLE DE SAUMUR (1893 à 1890)
Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
LES CHRONIQUES SAUMUROISES
Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.
ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU
ET LES
ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR
Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 FÉVRIER 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.		Clôture préc ^é	Dernier cours.
3 % amortissable	80 60	80 75	Est	787 50	790	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	522	521
3 % amortissable	82 80	82 90	Paris-Lyon-Méditerranée	1268 75	1275	Ville de Paris, oblig. 1855-1860			Est	381 50	382
3 % (nouveau)	107	107 40	Midi	1170	1168 25	— 1865, 4 %			Midi	381	380
4 1/2 % (nouveau)	109 30	109 40	Nord	1670	1675	— 1869, 3 %			Nord	396	390
Obligations du Trésor	510	511	Orléans	1362 50	1365	— 1871, 3 %			Orléans	385	384
Banque de France	5160		Ouest	860	860	— 1875, 4 %			Ouest	379	380
Société Générale	482 50	480	Compagnie parisienne du Gaz	1565	1580	— 1876, 4 %			Paris-Lyon-Méditerranée	385	381
Comptoir d'escompte	980	977 50	Canal de Suez	1890	1910	Bons de liquid. Ville de Paris			Paris-Bourbonnais	385	385
Crédit Lyonnais	546 25	543 75	C. gén. Transatlantique	492 50	492 50	Obligations communales 1879			Canal de Suez	577	576
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1323 75	1325				Obligat. foncières 1879 3 %					
Crédit mobilier	267 50	267 50				Obligat. foncières 1883 3 %					

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct. soir.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.		6 05	7 24	9	1 15	3 45	7 50	Montreuil-Bellay (départ)	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
6 — 55 — matin (s'arrête à la Possonnière)		6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	
9 — 13 — matin, omnibus-mixte.		6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08	Chacé-Varrains	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	
1 — 25 — soir,		6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39
3 — 32 — express.														
7 — 15 — omnibus.														
10 — 36 — (s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS						THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR						
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.		Mixte matin.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. soir.	Omn. soir.	
8 — 21 — omnibus.		6 05	7 24	1 15	3 45	7 50	Montreuil (départ)	7	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 10
9 — 27 — express.		6 33	7 55	2 2	4 50	8 41	Loudun	8 20	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 28	7 08
12 — 48 — soir, omnibus-mixte.		7 02	8 24	2 11	5 4	9 10	Arçay	8 34	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 56
4 — 44 — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.		7 14	8 39	2 19	5 4	9 59	Mirebeau	9 27	3 54	11 2	Arçay	7 50	2 52	9 18
7 — 4 — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.		7 14	8 39	2 19	5 4	9 59	Neuville	9 57	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 30	10 28
10 — 24 — omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.		7 29	8 22	2 32	5 19	9 16	Poitiers	10 32	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 31	11 7